

CONTRAT DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION DU RESTAURANT
AU CENTRE SPORTIF DAMIEN-HÉTU



AVIS D'APPEL D'INTÉRÊT

NO LC-2022-002

**CONTRAT DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION DU
RESTAURANT AU CENTRE SPORTIF DAMIEN-HÉTU**

CONTRAT DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION DU RESTAURANT
AU CENTRE SPORTIF DAMIEN-HÉTU

1. CONSIGNES

Cet avis d'appel d'intérêt n'est pas un appel d'offres et ne constitue pas en un engagement de la part du PRESTATAIRE DE SERVICES vis-à-vis la Ville. Il s'agit d'une demande d'information visant à confirmer l'intérêt et la capacité du marché à proposer et à répondre aux besoins d'exploitation du restaurant au Centre sportif Damien-Héту par un contrat de concession, tel que décrit dans le présent appel d'intérêt.

Le présent appel d'intérêt n'engage d'aucune façon la Ville et rien, dans cet appel d'intérêt, ne l'oblige à donner suite à cette démarche, en tout ou en partie.

Le PRESTATAIRE DE SERVICES est invité, au plus tard à la date et à l'heure limite de réception des réponses au présent appel d'intérêt, à fournir des documents explicatifs répondant aux besoins définis dans le présent document. Le PRESTATAIRE DE SERVICES est autorisé à joindre à sa réponse toute autre information pertinente à son intérêt porté.

Le PRESTATAIRE DE SERVICES ne doit pas présenter d'offre financière.

2. DESCRIPTION DU BESOIN

La Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire s'adjoindre un partenaire exclusif de grande qualité pour opérer une concession alimentaire, soit celui du Centre sportif Damien-Héту. Les services visés doivent notamment couvrir les événements attendus en cours d'année. De plus, les heures d'ouverture doivent être coordonnées avec l'horaire des activités prévues par la Ville.

La Ville de Sainte-Agathe-des-Monts souhaite collaborer avec un partenaire opérateur qui propose une offre de restauration rapide avec un menu santé sans friture, et ce selon les heures établies par la programmation des événements attendus et par les heures d'ouverture entendues avec la Ville. Le partenaire peut offrir le service de boissons alcoolisées sur l'aire du restaurant, les estrades et vestiaires ; pour ce faire le restaurateur agit à titre de mandataire du permis d'alcool et en assume les frais.

Le loyer prévu par la Ville est de QUATRE CENTS (450\$) dollars par mois d'opération ainsi qu'un dépôt de sécurité de MILLE (1000\$) dollars.

La période des opérations est du 1^{er} novembre au 30 avril et l'horaire souhaité est minimalement du lundi au vendredi de 18h à 22h ainsi que les samedi et dimanche de 8h à 20h. Le partenaire doit également être disposé à assurer le service de restauration lors d'événements spéciaux tout au cours de la saison qui s'ajoute à la programmation régulière du Centre sportif.

L'aire de cuisine est de 28,65 m² ; l'aire de service dédiée du restaurant est de 30,91 m². Le restaurant est situé au 2^e étage du bâtiment. Un espace de rangement 7,06 m² est fourni au rez-de-chaussée.

CONTRAT DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION DU RESTAURANT
AU CENTRE SPORTIF DAMIEN-HÉTU

3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être considéré comme admissible, le PRESTATAIRE DE SERVICES doit respecter les conditions suivantes :

- Être une personne morale dûment enregistrée et opérer à Sainte-Agathe-des-Monts, un restaurant ou un service traiteur;
- Posséder les compétences, les permis, les licences et accréditations et une assurance responsabilité;

4. DESCRIPTION DES EMPLACEMENTS ET ÉQUIPEMENTS

L'emplacement du restaurant situé à l'intérieur du Centre sportif Damien-Héту regroupe un (1) comptoir de service et une salle à manger pour environ 20 personnes.

Il est possible d'emporter des breuvages et de la nourriture vers les aires publiques.

Le Centre Sportif Damien-Héту possède 720 places assises.

La Ville fournit les équipements suivants selon les photos de l'annexe Équipements fournies.

5. VISITE DES INSTALLATIONS

Le PRESTATAIRE DE SERVICES intéressé doit s'assurer, avant de déposer sa confirmation, d'avoir une entière connaissance des difficultés et exigences inhérentes à la nature des services demandés, contraintes et conditions particulières des installations existantes et il doit tenir compte de toutes dispositions, circonstances et conditions générales.

Tout partenaire intéressé doit obligatoirement procéder à une visite des installations visées par le présent appel d'intérêts en communiquant avec la personne-ressource afin de prendre un rendez-vous.

La période des visites est fixée du 3 au 7 octobre 2022 la prise de rendez-vous doit se faire avant le 5 octobre 2022 16h00.

Si le PRESTATAIRE DE SERVICES a des questions suite à sa visite, il doit les formuler par écrit à la personne-ressource dont les coordonnées sont fournies dans le présent avis.

CONTRAT DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION DU RESTAURANT
AU CENTRE SPORTIF DAMIEN-HÉTU

6. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS REQUIS

En plus des documents et renseignements demandés, les répondants doivent inclure dans leur réponse les informations suivantes :

- Les coordonnées complètes de l'entreprise;
- Le résumé donnant un historique et une description de ses atouts généraux;
- La description des réalisations pertinentes (clients, menus, service traiteur, gestion, etc.);
- Le site internet, s'il y a lieu;
- La présentation d'une offre alimentaire sans friture et d'heures d'ouverture en adéquation;
- Le mode de gestion envisagée et l'équipe proposée.

7. ENVOI ET RÉCEPTION DES DOCUMENTS

Les PRESTATAIRES DE SERVICES intéressés à réaliser les services visés par le présent avis doivent confirmer leur intérêt en complétant l'**annexe 1** « Confirmation de l'avis de l'appel d'intérêt » et la soumettre par courriel à Victor Verrier, coordonnateur de l'approvisionnement et des technologies de l'information, par courriel à l'adresse info.appeldoffres@vsadm.ca.

La date limite pour soumettre ce document est le **jeudi 13 octobre 2022, et ce, avant 10 heures.**

8. PERSONNE-RESSOURCE

Pour toutes questions relatives au présent avis, les partenaires intéressés doivent uniquement s'adresser :

Monsieur Victor Verrier








Coordonnateur de l'approvisionnement et des technologies de l'information

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Info.appeldoffres@vsadm.ca

CONTRAT DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION DU RESTAURANT
AU CENTRE SPORTIF DAMIEN-HÉTU

ANNEXE ÉQUIPEMENTS FOURNIS PAR LA VILLE

	ITEM	MARQUE	PHOTO
1	Four à convection	Garland	
2	Four à panini	Anvil	
3	Four à pizza	Holman	
4	Machine à glace	Scotsman	
5	Plaque à cuisson	Royal	
6	Poêle au propane	Southbend	
7	Présentoir réfrigéré	Igloo	

ANNEXE 1

« CONFIRMATION DE L'AVIS D'APPEL D'INTÉRÊT »

**Contrat de concession pour l'exploitation du restaurant situé
au Centre sportif Damien-Héту**

Nom du partenaire intéressé:
Adresse:
Numéro de téléphone:
Courriel :
Nom de la personne autorisée:
NEQ :

Signature

Date

**Le PRESTATAIRE DE SERVICES doit soumettre à la suite de cette annexe
la documentation relative à son offre de services.**